

## Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 20 décembre 2010, à 19h30 au Centre de Plein Air 4 Saisons.

### 1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Madame la conseillère	Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	Grégoire Dubé et François Garon
Absence motivée	Johanne Tremblay-Côté, conseillère

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 6 personnes.

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2010**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 30 novembre 2010
  - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 11 – novembre 2010 »
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - décembre 2010 »
7. **Dépôt de documents**
  - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de novembre 2010
  - 7.2 État des résultats au 30 novembre 2010
  - 7.3 Certificat d'autorisation de la MRC de Portneuf concernant le règlement #280
  - 7.4 Certificat relatif au résultat de l'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le second projet de règlement #285
8. **Avis de motion**
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
  - 10.1 Virements de crédits
  - 10.2 Cotisation – Assurances 2011 de la municipalité
  - 10.3 Octroi de contrat pour l'entretien du réseau électrique
  - 10.4 Mandat à la MRC de Portneuf relativement à la confection des comptes de taxes 2011
  - 10.5 Mandat au procureur de la Ville pour fins de perception de taxes sur les lots : 3 514 999 et 3 515 006
  - 10.6 Mandat à *WEB TELECOM* pour la mise à jour du site Internet de la Ville
  - 10.7 Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Lac Sergent
  - 10.8 Attestation de la réalisation dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (*PAARRM*)
  - 10.9 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2011
  - 10.10 Versement d'une subvention à CJSR-LA-TVC Portneuvoise
  - 10.11 Engagement de Mme Monique Bouillon à titre de responsable de l'entretien horticole de la Ville de Lac Sergent pour 2011 et 2012
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  - 11.1 Séance spéciale pour l'adoption du budget 2011 / 21 décembre 2010 à 19h30
  - 11.2 Distribution du journal « Le Jaseur », édition décembre

**AJOUT**

**RETIRÉ**

12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
  13. Deuxième période de questions
  14. Clôture de la séance
  15. Levée de l'assemblée
- 

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

**10-12-295** **II EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 décembre 2010 soit accepté avec les modifications suivantes :

- AJOUT** 7.4 Certificat relatif au résultat de l'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le second projet de règlement #285
- RETIRÉ** 10.11 Engagement de Mme Monique Bouillon à titre de responsable de l'entretien horticole de la Ville de Lac Sergent pour 2011 et 2012

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Quelques questions sont posées et répondues.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010

Séance ordinaire du 15 novembre 2010

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**10-12-296** **IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2010 soit adopté tel que présenté;

**QUE** M. Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

## 5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de décembre 2010 et la dépose.

## 6. TRÉSORERIE

### 6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 2010

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 novembre 2010

**10-12-297** **II EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

**6.2** APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 11 NOVEMBRE 2010

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 11 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 38 394.90 \$.

10-12-298

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois de novembre 2010 soit adoptée tel que présentée.

**6.3** PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2010

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de décembre 2010.

10-12-299

**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant 13 305.03 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**7.1** Liste des permis émis pour le mois de novembre 2010

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de novembre 2010, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de novembre 2010 soit annexée au présent procès-verbal.

**7.2** États des résultats au 30 novembre 2010

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 30 novembre 2010 et une copie est remise aux membres du Conseil.

**7.3** Certificat d'autorisation de la MRC de Portneuf concernant le règlement #280

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf pour le règlement suivant :

**Règlement #280** concernant l'obligation d'érection d'une barrière à sédiments lors d'une nouvelle construction d'un bâtiment principal et modifiant le règlement de zonage numéro 122.

AJOUT

**7.4** Certificat relatif au résultat de l'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le second projet de règlement #285

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement #285.

**8. AVIS DE MOTION**

**9. RÈGLEMENTS**

## 10. RÉSOLUTIONS

### 10.1 Virements de crédits

**CONSIDÉRANT QU'**un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-12-300

**DE** procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	<b>Réajustement des sommes allouées aux postes administratif et financiers</b>		
2110200	Législation cot empl.	150,00 \$	
2190412	Adm. Services juridiques	3 700,00 \$	
2130413	Vérification comptabilité	198,68 \$	
2320140	Voirie - rémunération inspecteur	4 000,00 \$	
2320200	Cotisations employeur	500,00 \$	
2320527	Entretien trappe à sable	603,02 \$	
2330443	Déneigement	1 825,88 \$	
3143026	Équipement de bureau		476,28 \$
2714631	Terr.- essence, huile		33,24 \$
2713522	Rampe - plage		236,24 \$
2711493	C. comm. - ent. Ameublement		200,00 \$
2690310	CCU - frais de déplacement		150,00 \$
2690670	CCU - fourniture bureau		26,28 \$
2690200	CCU - cot. Empl.		102,88 \$
2690140	CCU - rémunération		285,07 \$
2610670	Urbanisme - papeterie		300,00 \$
2610631	Urbanisme - essence, huile		500,00 \$
2610454	Urbanisme - formation		119,96 \$
2610344	Urb. - films, photos		25,00 \$
2415344	Hyg. Milieu - films, photos		50,00 \$
2415140	Hyg. Milieu - rémunération		991,40 \$
2355649	Plaques - circulation routière		1 102,69 \$
2320640	Voirie - pièces et accessoires		493,86 \$
2320631	Voirie - essence		300,00 \$
2320521	Voirie- entretien chemins		2 165,73 \$
2190521	Adm. - entretien locaux		828,60 \$
2190411	Adm. - serv. Prof.		2 590,35 \$
		<b>10 977,58 \$</b>	<b>10 977,58 \$</b>

### 10.2 Cotisation – Assurances 2011 de la municipalité

**CONSIDÉRANT** que la police d'assurances de la municipalité prendra fin le 31 décembre 2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Promutuel-Portneuf/Champlain nous a fait parvenir une prime conforme aux exigences préalablement établies par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 au montant de 7 691\$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat d'assurances inclut les assurances multirisques des municipalités, de la responsabilité supplémentaire, de la responsabilité civile de l'Association Nautique ainsi que la couverture de leur équipement nautique (canots-kayaks, etc.) ainsi que de l'assurance automobile pour le camion Ford ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des propositions d'assurances ;

10-12-301

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les assurances de la municipalité soient confiées à la Promutuel Portneuf-Champlain au montant de 7 691 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2011 ;

**QUE** le paiement de la prime au montant total de 8 359 \$ incluant les taxes soit autorisé et que la portion de l'Association Nautique du Lac-Sergent soit déduite du premier versement de la subvention versée par la Ville en 2011.

10.3 Octroi du contrat pour l'entretien du réseau électrique

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reconduire le contrat d'entretien du réseau électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Entrepreneur électricien G.L. Inc. a présenté à la Ville une grille tarifaire pour l'année 2011 ;

**CONSIDÉRANT** les bons services rendus par cette firme ;

10-12-302

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le contrat d'entretien du réseau électrique des rues de la municipalité soit octroyé à la firme Entrepreneur électricien G.L. Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 à la grille tarifaire annexée au procès-verbal ;

**QUE** les factures reçues pour les réparations soient chargées au poste budgétaire "Transport - Éclairage des rues - contrat d'entretien" code 2340526.

10.4 Mandat à la MRC de Portneuf relativement à la confection des comptes de taxes 2011

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Sergent a, par la résolution 01-09-507, donné mandat à la MRC de Portneuf de tenir à jour son rôle d'évaluation foncière ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a tous les renseignements nécessaires pour la confection des comptes de taxes ;

10-12-303

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**DE** mandater la MRC de Portneuf pour la confection de nos comptes de taxes 2011 ;

**ET** que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Administration générale – Services d'évaluation - 215-04-17.

10.5 Mandat au procureur de la Ville pour fins de perception de taxes sur les lots : 3 514 999 et 3 515 006

**CONSIDÉRANT QUE** les taxes sur les lots 3 514 999, 3 515 006 demeurent impayées à l'expiration du délai prévu à l'article 504 de la Loi sur les Cités et Villes et applicable conformément à la section IV du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale portant sur le paiement et le remboursement des taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement des taxes municipales peut être également réclamé par une action intentée, au nom de la municipalité, devant la Cour du Québec ou la Cour municipale, s'il y en a une, tel que stipulé à l'article 509 de la Loi sur les Cités et Villes;

10-12-304

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil de Ville mandate la firme Heenan Blaikie Aubut afin de poursuivre les démarches de paiement de taxes et services rendus dues à ce jour dans les dossiers suivants :

Lot(s)	Propriétaire(s)	Somme dû
3 515 006	LESSARD, Ginette (Bergeron)	1 407.80 \$
3 514 999		

10.6 Mandat à WEB TELECOM pour la mise à jour du site Internet de la Ville

**ATTENDU QUE** le site Internet de la Ville se doit d'être un outil de promotion dynamique et évolutif;

**ATTENDU QUE** WEB TELECOM a fait parvenir une proposition d'une banque de 12 heures (moyenne de 1 heure par mois) pour mises à jour diverses et modifications mineures au montant de 840.00\$ taxes en sus;

10-12-305

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**De** mandater la firme WEB TELECOM pour la mise à jour du site Internet par la mise en place d'une banque de 12 heures au montant de 840.00\$ plus les taxes applicables.

10.7 Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Lac Sergent

**ATTENDU** l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives visant essentiellement à accroître la transparence en matière d'adjudication des contrats municipaux et à assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la municipalité;

**ATTENDU QUE** ces nouvelles mesures obligent les municipalités à adopter une politique de gestion contractuelle, et ce, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

10-12-306

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal adopte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Lac-Sergent telle que déposée et annexée au présent procès-verbal;

**CETTE** politique sera publiée sur le site Internet de la Ville.

10.8 Attestation de la réalisation dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

10-12-307

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Sous-Bois pour un montant subventionné de 12 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

10.9 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2011

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Lac Sergent doit établir le calendrier des séances ordinaires des membres du Conseil pour l'année civile;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement numéro 253, les séances du Conseil ont lieu tous les 3<sup>es</sup> lundis de chaque mois;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-12-308

**QUE** la Ville de Lac Sergent adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011, tel que présenté ci-dessous;

DATE (2011)	HEURE
17 JANVIER	19H30
21 FÉVRIER	19H30
21 MARS	19H30
18 AVRIL	19H30
16 MAI	19H30
20 JUIN	19H30
18 JUILLET	19H30
15 AOÛT	19H30
19 SEPTEMBRE	19H30
17 OCTOBRE	19H30
21 NOVEMBRE	19H30
19 DÉCEMBRE	19H30

10.10 Versement d'une subvention à CJSR-LA-TVC Portneuvoise

**ATTENDU QUE** CJSR-La TVC Portneuvoise opère un service de télévision communautaire sur le territoire de la Ville de Lac Sergent et une partie du territoire de la MRC de Portneuf et de la MRC de la Jacques-Cartier;

**ATTENDU QUE** CJSR-La TVC Portneuvoise offre une programmation diversifiée s'adressant à l'ensemble de la population desservie;

**ATTENDU QUE** CJSR-La TVC Portneuvoise couvre des événements et des conférences de presse d'intérêts publics;

**ATTENDU QUE** CJSR-La TVC Portneuvoise permet la diffusion des informations municipales et régionales auprès de nos citoyens;

**ATTENDU** l'importance de CJSR-La TVC Portneuvoise dans le développement social et communautaire de notre ville;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-12-309

**QUE** la Ville de Lac Sergent soutiendra CJSR-La TVC Portneuvoise dans la poursuite de ses opérations et ce, pour les années 2011, 2012 et 2013 par l'octroi d'une subvention annuelle de 411,50 \$

**CE** soutien financier est conditionnel au maintien des opérations de CJSR-La TVC Portneuvoise au bénéfice des citoyens et citoyennes de notre municipalité.

**RETIRÉ**

- 10.11 Engagement de Mme Monique Bouillon à titre de responsable de l'entretien horticole de la Ville de Lac Sergent pour 2011 et 2012

**11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

- 11.1 Séance spéciale pour l'adoption du budget 2011 / 21 décembre 2010 à 19h30

Monsieur le maire invite les citoyens à la séance spéciale pour l'adoption du budget 2011 aura lieu le 21 décembre 2010 à 19h30.

- 11.2 Distribution du journal « Le Jaseur », édition décembre

Monsieur le maire avise les personnes concernées que la prochaine édition du journal « Le Jaseur » est maintenant disponible au bureau municipal.

**12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

**13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

10-12-310

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 20h25.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière